

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413310222

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : RD 570n - Rognonas - Modes Doux - Convention de déplacement de réseaux électriques.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département prévoit de réaliser des pistes cyclables unidirectionnelles, au nord de Rognonas, de part et d'autre de la RD570n, entre les carrefours de la RD35 et la RD571.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déplacer et d'enfouir les réseaux électriques présents dans l'emprise du chantier.

Pour cette opération, les travaux consistent à déposer le réseau électrique aérien situé sur l'emprise de pistes cyclables unidirectionnelles, le long de la RD570n entre les PR 0+450 et PR 1+200 et à poser environ 210 m de câbles en souterrain.

La répartition des travaux, leur nature et les responsabilités induites par ces aménagements nécessitent une convention entre le Département et ENEDIS.

Ces travaux de déplacement et d'enfouissement ont été évalués à 14 036,21 € HT soit 16 843,45 euros TTC, conformément au devis n°DC25/016556/001012.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL